

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

N° 2024.04.04

NOMBRE DE MEMBRES			L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrice PUPET, Maire.
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	
15	15	14	
DATE DE LA CONVOCATION			Présents : PUPET Patrice, AVOUAC Olivier, BASSO Christine, SAYEN Gérard, AZZOPARDI Jessie, GESSELLE Anne, MOURRE Christèle, LENOIR Xavier, ROMEI Emmanuel, ARCIDIACO Isabelle.
29 mars 2024			
DATE D’AFFICHAGE			Absents représentés : APARISI Marie-Hélène, VIALLET Jacky, COULET Suzanne, MARTINEZ Christine. Absents non représentés : BONY Romuald Quorum : 10 présents, 14 votants. Madame COULET Suzanne a donné procuration à Madame GESSELLE Anne. Madame MARTINEZ Christine a donné procuration à Madame BASSO Christine. Madame APARISI Marie-Hélène a donné procuration à Madame ARCIDIACO Isabelle. Monsieur VIALLET Jacky a donné procuration à Monsieur AVOUAC Olivier.
29 mars 2024			
OBJET DE LA DELIBERATION			Secrétaire de séance : Madame GESSELLE Anne.
<u>Vote du budget primitif 2024</u>			

Monsieur Patrice PUPET, Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de 2024 dont :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 903 301.12 euros.
- Les dépenses et les recettes d'investissement avec reprise des restes à réaliser s'équilibrent à : 603 409.27 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	184 260.00	14 POUR
012	Charges de personnel et frais assimilés	191 660.00	14 POUR
014	Atténuations de produits	0.00	14 POUR
023	Virement à la section investissement	191 284.66	14 POUR
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 785.34	14 POUR

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024

ID: 030-213001886-20240411-D20240404-BF

65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	16 000.00		14 POUR
67	Charges exceptionnelles	0.00		14 POUR
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		903 301.12		14 POUR
RECETTES				
002	Résultat de fonctionnement reporté	400 682.12		14 POUR
013	Atténuations de charges	860.00		14 POUR
70	Vente de produits, prestations de service	56 960.00		14 POUR
73	Impôts et taxes	50 000.00		14 POUR
731	Impositions directes	293 244.00		14 POUR
74	Dotations, subventions et participations	71 795.00		14 POUR
75	Autres produits de gestion courante	29 760.00		14 POUR
77	Produits exceptionnels	0.00		14 POUR
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		903 301.12		14 POUR
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES				
92002	VOIRIE 2020 : aménagement rue des 4 vents	30 790.00	0.00	14 POUR
23	Immobilisations en cours	30 790.00	0.00	14 POUR
92108	BT TELECOM 19TEL35	7 000.00	0.00	14 POUR
204	Subventions d'équipement versées	7 000.00	0.00	14 POUR
92109	BT EP 19EPC35	6 000.00	0.00	14 POUR
23	Immobilisations en cours	6 000.00	0.00	14 POUR
92112	EP COORD 21 EPC 40	11 600.00	0.00	14 POUR
23	Immobilisations en cours	11 600.00	0.00	14 POUR
92202	VOIRIE 2022	7 000.00	0.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	7 000.00	0.00	14 POUR
92210	TEL COORD 21 TEL 40	8 500.00	0.00	14 POUR
204	Subventions d'équipement versées	8 500.00	0.00	14 POUR
92211	DIS COORD 21 DIS 05	14 500.00	0.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	14 500.00	0.00	14 POUR
92301	BATIMENTS 2023	5 500.00	0.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	5 500.00	0.00	14 POUR
92302	OUTILLAGES DIVERS 2023	2 500.00	0.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	2 500.00	0.00	14 POUR
92305	AMENAGEMENT TERRAIN 2023	12 000.00	7 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	12 000.00	7 000.00	14 POUR
92308	ECOLE 2023	5 000.00	0.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	0.00	14 POUR
92309	SECURITE 2023	10 000.00	0.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	0.00	14 POUR
92310	PANNEAUX SOLAIRES	40 000.00	40 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	40 000.00	40 000.00	14 POUR
92311	AMENAGEMENT PARKING CHAMPS DE FOIRE	10 000.00	35 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	35 000.00	14 POUR
92401	BATIMENTS 2024	0.00	7 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	7 000.00	14 POUR
92402	VOIRIE 2024	0.00	50 000.00	14 POUR

21	Immobilisations corporelles			
92403	OUTILLAGE DIVERS 2024	0.00	15 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	15 000.00	14 POUR
92404	MATERIEL ROULANT 2024	0.00	2 500.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	2 500.00	14 POUR
92405	TRAVAUX ELECT ET ECL PUB 2024	0.00	2 500.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	2 500.00	14 POUR
92406	AMENAGEMENT DE TERRAINS 2024	0.00	3 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	3 000.00	14 POUR
92407	LOGICIELS 2024	0.00	13 000.00	14 POUR
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0.00	13 000.00	14 POUR
92408	CHANTIER INSERTION 2024	0.00	5 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	5 000.00	14 POUR
92409	ECOLE 2024	0.00	8 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	8 000.00	14 POUR
92410	PARKING CIMETIERE	0.00	30 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	30 000.00	14 POUR
92411	AMENAGEMENT DU STADE	0.00	30 000.00	14 POUR
21	Immobilisations corporelles	0.00	30 000.00	14 POUR
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	0.00	185 019.27	14 POUR
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0.00	141 719.27	14 POUR
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	14 POUR
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	43 300.00	14 POUR
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		170 390.00	433 019.27	14 POUR
RECETTES				
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	109 340.00	370 559.27	14 POUR
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	191 284.66	14 POUR
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	7 785.34	14 POUR
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0.00	164 159.27	14 POUR
13	Subventions d'investissement	109 340.00	6 030.00	14 POUR
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	1 300.00	14 POUR
OPNI	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEE	0.00	9 800.00	14 POUR
13	Subventions d'investissement	0.00	9 800.00	14 POUR
92002	VOIRIE 2020 : aménagement rue des 4 vents	113 710.00	0.00	14 POUR
13	Subventions d'investissement	113 710.00	0.00	14 POUR
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		223 050.00	380 359.27	14 POUR

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2024 tel qu'il est présenté.

Fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commune applique la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette nomenclature donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Considérant que la Collectivité a adopté par délibération le 14 avril 2022, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la Commune,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
GESSELLE Anne



Le Maire,
PUPET Patrice



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Ners, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.